

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire

Bourse aux roulettes

Règlement général

A l'attention des parents d'élèves

1. Prérequis

- 1.1 **Champs d'application** : le présent règlement s'applique à « la Bourse aux roulettes » organisée par la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire du 13 au 26 mai 2024, dans le cadre de la semaine du défi-mobilité école.
- 1.2 La bourse a pour objectif de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos, trottinettes, rollers, skates... La ville de Saint-Sébastien-sur-Loire sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.
- 1.3 La bourse est interne à chaque groupe scolaire, il n'est pas possible de vendre ou d'acheter à des parents d'élèves appartenant à un autre groupe scolaire que celui accueillant son/ ses enfants.
- 1.4 Le vendeur s'engage à préciser avec franchise l'état exact de son bien (Très bon, bon, état satisfaisant, pour pièces).

2. Déroulement

- 2.1 **Dépôt des annonces** : Les vendeurs devront compléter le formulaire disponible à l'adresse <https://www.saintsebastien.fr/bourse-aux-roulettes/> une annonce type à raison d'une annonce pour chaque bien qu'il souhaite mettre à la vente. L'annonce type sera aussi disponible en papier dans chaque groupe scolaire. Les annonces sont à transmettre jusqu'au 2 mai. Elles seront affichées dans les écoles du 13 au 24 mai.
- 2.2 **Mise en relation**: les acheteurs prendront contact avec les vendeurs via les coordonnées affichées sur les annonces. Acheteurs et vendeurs conviendront d'un temps de rencontre en dehors de l'enceinte du groupe scolaire, à une date et un lieu qu'ils auront déterminé conjointement.
- 2.3 **Vente** : la ville de Saint-Sébastien n'est en aucun cas partie prenante, ni lors de la vente, ni a posteriori.